



Proposition – Fonds du Canada pour le journalisme

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Vue d'ensemble

Médias d'Info Canada présentait une proposition au nom de l'industrie à madame Mélanie Joly, ministre de Patrimoine canadien, le 16 juin, 2017.

Un pays aussi grand et diversifié qu'est le Canada a besoin de journalistes de carrière pour couvrir ces articles qui, autrement, resteraient dans l'ombre. Ces articles qui doivent être couverts par des gens dont la profession est de dénicher et de raconter ces histoires, de les transmettre avec le mandat de dire la vérité, et de les suivre tout au long de leur déroulement tout en forçant les instances publiques à être imputables. Ces articles par des professionnels qui ont l'accès et l'expertise, qui ne sont pas anonymes et qui, eux-mêmes, sont imputables pour chaque fait qu'ils relatent, chaque commentaire qu'ils publient, et qui asseoient leur carrière sur ces principes.

À cette période charnière dans l'histoire de notre industrie, au moment où ce qui fait l'originalité de nos voix canadiennes risque de se taire à jamais, nous demandons au gouvernement du Canada de moderniser l'actuel Fonds du Canada pour les périodiques afin d'aider à réduire le coût du journalisme 24-7 pour s'assurer que continuent d'être couverts les grands dossiers, et à donner à l'industrie plus de temps pour innover et trouver des façons de surmonter ce défi tout en préservant une des pierres d'angle de notre démocratie.

Contexte

- La liberté de la presse est une liberté fondamentale enchâssée dans la Charte des droits et libertés.
- L'industrie canadienne des médias d'information doit se battre contre des concurrents dont la portée et les budgets sont plus élevés, mais qui n'ont pas de véritable intérêt envers la démocratie canadienne.
- Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne a une valeur d'environ 250 millions de dollars par an, à laquelle s'ajoute un autre 100 millions de dollars et plus pour le Crédit d'impôt pour services de production de cinématographique ou magnétoscopique. Les agences fédérales soutiennent aussi l'industrie de la production, y compris Téléfilm, qui reçoit près de 100 millions de dollars en crédit parlementaire chaque année.

- Les revenus de sources traditionnelles sont en chute libre. De nouveaux flux de revenus commencent à émerger, mais ne réussissent pas encore à créer un véritable nouveau modèle d'affaires.
- La prolifération de fausses nouvelles et la rapidité avec laquelle elles se transmettent prouvent bien à quel point il est nécessaire d'appuyer les vraies nouvelles au pays.
- Sans un appui supplémentaire à ce moment critique, notre industrie fera face à une érosion accélérée du journalisme canadien.

Éléments de la proposition

- Afin de pouvoir se qualifier pour recevoir du financement, un organisme ou une publication doit :
 - être une société canadienne admissible oeuvrant principalement dans le domaine de la production de journalisme original sous forme imprimée et/ou numérique;
 - être une société canadienne imposable dont les activités sont exécutées par l'entremise d'un établissement permanent au Canada;
 - être majoritairement de propriété et de contrôle canadiens ou répondre aux exigences de l'article 19 de la Loi de l'impôt sur le revenu;
 - être réalisée, conçue, assemblée et publiée au Canada et **viser principalement des auditoires canadiens au Canada**; elle doit avoir terminé au moins un cycle de parution ininterrompue de douze mois avant la présentation de sa première demande d'admission;
 - régulièrement et de façon importante, effectuer de la couverture d'entités ou d'institutions démocratiques et faire du journalisme civique.
- Les dépenses admissibles comprennent :
 - les coûts de main-d'œuvre de tous les journalistes membres du personnel, à contrat ou pigistes, engagés directement dans les reportages, l'édition, la conception, la mise en page, la photographie, la vidéographie, l'infographie, l'enquête électronique, la dissémination et toute autre méthode visant à produire du journalisme et à jumeler numériquement du contenu et des auditoires;
 - certaines dépenses liées à la production du journalisme incluant les frais juridiques de la rédaction, les assurances et les déplacements.
- Au moins 75 % de tous les coûts rédactionnels admissibles doivent être payables à des personnes qui sont des Canadiens ou à des entreprises de service personnel qui sont canadiennes.
- Aucune publication ne peut être admissible à la fois à l'Aide aux périodiques et au volet de nouvelles canadiennes de nature civique.
- Les fonds reçus du FCJ ne peuvent servir à des fins commerciales autres que rédactionnelles comme les dividendes, le paiement des intérêts et la compensation des cadres.